

**MAIRIE DE GILOCOURT**

**DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS
CANTON DE CREPY-EN-VALOIS**

DECISION DU MAIRE N° SEP 2026-1

Nature : Décision budgétaire

Objet : M57 – Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le Maire de la commune de GILOCOURT (OISE),

- VU le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L.5217-10-6 ;
- Vu la délibération du 03 avril 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.
VU la délibération du 16 avril 2026 portant adoption du budget primitif 2026 autorisant le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses du personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- Considérant la nécessité de prendre des crédits en section de fonctionnement pour abonder différents articles en section d'investissement,

DÉCIDE

Article 1 :

De procéder aux virements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement vers la section d'investissement

Chapitres	Articles	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits
011	61524	3 000.00 €	
011	61558	4 235.00 €	
023			7 235.00 €
21			7 235.00 €
021			7 235.00 €

Article 2 :

Cette décision fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion du Conseil municipal, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 :

La secrétaire de maire est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le préfet de l'Oise
- au comptable public assignataire

Fait à GILOCOURT, le 07/09/2025

Par délégation du Conseil municipal,

Adrien VIGO,

Maire de Gilocourt



Publication

Date de mise en ligne sur le
site internet de la Commune :

10 SEP. 2026